Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212902365-20260212-202602_VIII-DE

RIEC SUR BÉLON RIEG

DEPARTEMENT DU FINISTERE

-

MAIRIE DE RIEC SUR BELON

-

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six,

Le 12 février à 18 heures 45, le Conseil municipal, légalement convoqué le 06 février, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur MIOSSEC Sébastien, Maire.

Etaient présents (24) : S. MIOSSEC, J. TALGORN, C. HUS, V. PRUVOST, F. PENCHE (à partir de 18H39 point n°IV), D. CADO, A. MARSILLE, V. PENNOBER, C. HENNÉ, C. FLORIT, D. LE NOC, B. LE COZ, O. BARBEDETTE, S. LE BRETON, J. FURIC, S. LE SQUER, C. POULHALEC, C. KERYHUEL, C. CIAPA, E. HERNIGOU, G. PILORGÉ, S. LANGLAIS, C. MESTRES, Y. GUILLOU.

Absent représenté (2) : K. LE CARRE par C. HENNÉ., C. NERZIC par S. MIOSSEC

Absent non représenté (0) :

G. PILORGÉ a été nommé secrétaire de séance.

OBJET | VIII. SOLIDARITÉ/JEUNESSE - Dotations scolaires 2026 aux écoles publiques

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le cadre des dotations scolaires aux écoles publiques, mis à jour l'année dernière en lien avec les directions des écoles, permet de faire ressortir des dotations scolaires similaires à l'année 2025, avec prise en compte d'une inflation prévisionnelle de +0,9%. Pour rappel, sur la partie fonctionnement courant, un suivi avec les directions des trois écoles permet de comparer l'enveloppe allouée et les crédits consommés sur l'année écoulée pour disposer d'une enveloppe au plus près du besoin des écoles.

Considérant qu'il ressort de ce travail les propositions de dotation suivante :

Proposition de versement 2025	Dotation globale/élève	Dotation livres/élève	Soit total par élève	Dotation timbres et informatique
Maternelles	90,00 €	5,00 €	95,00 €	8,00 €
Élémentaires	76,00 €	3,45 €	79,45 €	8,00 €

Soit par école	Dotation globale	Dotation livres	Total	Dotation timbres et informatique (versée aux coopératives)
Ecole Bosser Maternelle	5 580,00 €	310,00 €	5 890,00 €	496,00 €
Ecole Bosser Élémentaire	7 676,00 €	348,45 €	8 024,45 €	808,00 €
Ecole Coat Pin Maternelle	2 160,00 €	120,00 €	2 280,00 €	192,00 €
Ecole Coat Pin Élémentaire	3 192,00 €	144,90 €	3 336,90 €	336,00 €

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212902365-20260212-202602_VIII-DE

Considérant que la dotation dite timbres et informatique est versée aux coopératives scolaires. La dotation livres et la dotation globale sont des fonds gérés en Mairie.

Concernant les dotations pédagogiques, les montants par élève sont fixés pour l'année 2025 aux montants suivants :

Intitulé	Montant 2024
Unité pleine, élèves de CM2	137,92 €
Demi unité, élèves de CP jusqu'au CM1	68,96 €
Quart d'unité, élèves de maternelle	34,47 €

Soit, pour chaque école de la commune les montants suivants :

Ecole	Montant versé aux coopératives
Ecole publique Bosser	10 343,19 €
Ecole publique Coat-Pin	3 930,37 €

F. PENCHE ne prend pas part au vote, il en résulte		
Afférents	*Présents*	*Votants*
26	*24*	*23 (+2)*

Après en avoir délibéré,

-Fixe les dotations scolaires pour l'année 2026, aux montants établis ci-dessus,
-Fixe le montant des dotations pédagogiques pour l'année 2026 aux écoles publiques tels que présenté ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
LE MAIRE,
Sébastien MIOSSEC

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.